

## SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le mardi 14 novembre 2023 à 17 h 30, au Centre de loisirs Monseigneur-De Laval, 35, avenue du Couvent, Québec.

Sont présents: Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement  
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux  
Madame Isabelle Roy, conseillère du district électoral de Robert-Giffard

Sont également présentes: Madame Carolyne Larouche, directrice d'arrondissement  
Madame Andrée-Anne Turcotte, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

### **CA5-2023-0186** Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le président Stevens Mélançon propose de déplacer le point 6.4.5. « Félicitations aux athlètes beauportois ayant participé aux Jeux du Québec », avant le point 4. « Matières nécessitant une consultation publique ».

Sur la proposition de madame la conseillère Isabelle Roy, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **CA5-2023-0187** Approbation du procès-verbal

Sur la proposition de madame la conseillère Isabelle Roy, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 octobre 2023, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### Communications écrites au Conseil

L'assistante-greffière dépose les documents suivants :

**Rapport à la suite de l'exercice d'une délégation de pouvoirs en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Beauport sur la délégation de pouvoirs, R.C.A.5V.Q. 2**

---

**Liste des dépenses autorisées par un titulaire d'une délégation de dépenser pour le mois de septembre 2023**

---

**Rapport de l'assemblée publique de consultation et de la consultation écrite concernant le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 51001Fc et 51002Fb*, R.C.A.5V.Q. 319 (Usage du groupe F2 *Activité forestière avec pourvoirie*, quartier 5-1, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux)**

---

**Rapport de l'assemblée publique de consultation et de la consultation écrite concernant le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 52030Ha et 52031Ha*, R.C.A.5V.Q. 324 (870-872, boulevard Raymond, quartier 5-2, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux)**

---

**Rapport de l'assemblée publique de consultation, de la consultation écrite et de la demande d'opinion au conseil de quartier du Vieux-Bourg relativement au projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier 5-4*, R.C.A.5V.Q. 323 (quartier du Vieux-Bourg, districts électoraux de Robert-Giffard et de la Chute-Montmorency-Seigneurial)**

---

**CA5-2023-0188 Félicitations aux athlètes beauportois ayant participé aux Jeux du Québec**

---

Attendu que la pratique du sport favorise le développement social, physique et émotionnel des jeunes en encourageant la coopération, la discipline et le bien-être global;

Attendu qu'en raison de la COVID, la 56<sup>e</sup> finale des Jeux du Québec d'hiver 2022 a été reportée et s'est donc tenue à Rivière-du-Loup, en mars 2023;

Attendu que la 57<sup>e</sup> finale des Jeux du Québec d'été 2023 s'est tenue à Rimouski, en juillet dernier;

Attendu que les Jeux du Québec permettent aux jeunes athlètes de partout au Québec de briller et de se dépasser;

Attendu que 18 athlètes beauportois ont participé aux Jeux d'hiver 2022 et 11 athlètes aux Jeux d'été 2023;

Attendu que certaines performances méritent d'être particulièrement soulignées comme celles de Zachary Côté, qui a remporté l'or en taekwondo, de Victoria Saucedo-Martin, qui a remporté deux médailles d'or en plongeon aux tremplins de 1 mètre et de 3 mètres, aux Jeux de Rivière-du-Loup ainsi que d'Olivier Laroche qui est monté sur la 2<sup>e</sup> marche du podium au golf et d'Albert Raymond qui a remporté 2 médailles en vélo de montagne, aux Jeux de Rimouski;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Isabelle Roy, appuyé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu que les membres du conseil d'arrondissement de Beauport félicitent tous nos athlètes beauportois pour leur exceptionnelle performance aux Jeux du Québec 2022 et 2023 et soulignent l'engagement et l'apport non négligeable des entraîneurs et des parents envers le développement et la santé de ces athlètes à fort potentiel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

---

Monsieur le président Stevens Mélançon ordonne la suspension de la séance à 17 h 34.

Monsieur le président Stevens Melançon réouvre la séance à 17 h 38.

#### **Matières nécessitant une consultation publique**

---

#### **Période d'intervention aux personnes intéressées - Demande de dérogation mineure pour la propriété sise aux 10-12, rue Réjeanne, lot 1 540 079, quartier du Vieux-Bourg, district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial**

---

Monsieur Emmanuel Bel, conseiller en urbanisme, explique la nature et l'effet de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise aux 10-12, rue Réjeanne, lot 1 540 079 du cadastre du Québec, quartier du Vieux-Bourg, district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial.

Le président de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre.

Aucune intervention.

**CA5-2023-0189** **Demande de dérogation mineure pour la propriété sise aux 10-12, rue Réjeanne, lot 1 540 079, quartier du Vieux-Bourg, district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial - GT2023-491**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'accorder, à la suite de l'avis CCU5-2023-083 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, émis le 19 octobre 2023, la dérogation mineure demandée visant à rendre réputées conformes pour une case de stationnement projetée, située sur le lot 1 540 079 du cadastre du Québec, correspondant aux 10-12, rue Réjeanne, une largeur de moins de 2,6 mètres et une longueur de moins de 5,5 mètres, comme exigé par le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Cette dérogation est accordée sous respect de la condition suivante :

- Conserver ou replanter l'arbre à gauche du stationnement proposé.

Cette condition est requise afin d'assurer la présence d'un arbre à proximité du stationnement.

Adoptée à l'unanimité

**Période d'intervention aux personnes intéressées - Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 41, rue Saint-Raphaël, lot 6 524 642, quartier des Chutes-Montmorency, district électoral de la Chute-Montmorency–Seigneurial**

---

Monsieur Emmanuel Bel, conseiller en urbanisme, explique la nature et l'effet de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 41, rue Saint-Raphaël, lot 6 524 642 du cadastre du Québec, quartier des Chutes-Montmorency, district électoral de la Chute-Montmorency–Seigneurial.

Le président de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre.

Une citoyenne questionne les élus relativement à la demande et à ses impacts.

**CA5-2023-0190 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 41, rue Saint-Raphaël, lot 6 524 642, quartier des Chutes-Montmorency, district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial - GT2023-489**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'accorder, à la suite de l'avis CCU5-2023-081 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, émis le 19 octobre 2023, la dérogation mineure demandée visant à rendre réputées conformes, pour un bâtiment isolé d'un logement, situé sur le lot 6 524 642 du cadastre du Québec, correspondant au 41, rue Saint-Raphaël, les éléments suivants :

- Une case de stationnement qui n'est pas entièrement aménagée sur le même lot que l'usage qu'elle dessert;
- Une largeur combinée des marges latérales de 4 mètres au lieu de 4,8 mètres.

Le tout, comme exigé par le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Cette dérogation est accordée sous respect des conditions suivantes :

- Une servitude de 0,66 mètre doit être enregistrée sur le lot voisin (lot 6 524 643 du cadastre du Québec) en faveur du lot visé par la demande

(lot 6 524 642 du cadastre du Québec);

- Une haie ou une clôture opaque devra être implantée le long de la ligne du lot 6 524 643 du cadastre du Québec, après la case de stationnement.

Ces conditions sont requises pour les motifs suivants :

- Afin d'assurer la permanence de l'empiètement du stationnement sur le lot voisin, permettant ainsi la conformité aux dimensions minimales requises;
- Afin d'assurer l'intimité du bâtiment existant.

Adoptée à l'unanimité

### **Première période de questions des citoyens**

---

Une première période de questions, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des citoyens présents et pour les questions reçues électroniquement.

Monsieur le président accepte le dépôt des documents suivants par :

- M. Patrick Albert  
Rapport de marches exploratoires effectuées dans le quartier Vieux-Moulin (secteur Giffard).
- M. Daniel Martel, président du Club de tennis Beauport-Est  
Demande pour repeindre les surfaces du terrain de tennis.
- M. Jean-François Deschênes  
Réponse de la Ville à une demande concernant un projet de construction sur les lots 5 715 097 et 6 391 887 sur le boulevard Louis-XIV.
- M. Audy, président de la Société d'art et d'histoire de Beauport  
Demande afin de rafraichir la Fresque Desjardins située dans le Vieux-Beauport.

Avec le consentement des membres du conseil, la durée de la période de questions est prolongée au-delà de la durée maximale de trente minutes prévue par le *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1 et ses amendements.

### **Propositions**

---

#### **Gestion du territoire**

---

**CA5-2023-0191** Demande de permis assujettie à un règlement relatif au PIIA - 843-845, rue des Atikamekw, lot 6 340 849, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux - **GT2023-493**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy, il est résolu d'approuver, à la suite

de l'avis CCU5-2023-085 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, émis le 19 octobre 2023, les plans d'implantation et d'intégration architecturale déposés lors de la demande de permis pour la construction d'un bâtiment isolé de deux logements sur le lot 6 340 849 du cadastre du Québec, correspondant aux 843 et 845, rue des Atikamekw, dont la délivrance du permis est soumise à une approbation des plans relatifs à l'implantation et l'intégration architecturale, conformément au *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Ces plans sont approuvés sous respect de la condition suivante :

- Respecter les mesures de protection émises par la Division de la foresterie urbaine et de l'horticulture.

Cette condition est requise afin de conserver la végétation.

À défaut, de la part du requérant, de satisfaire à cette condition, de mettre en suspens la demande afin de lui permettre de présenter un autre projet à une séance ultérieure.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2023-0192** **Demande de permis assujettie à un règlement relatif au PIIA - 904, rue Ulysse-Ste-Marie, lot 6 340 914, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux - GT2023-492**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy, il est résolu d'approuver, à la suite de l'avis CCU5-2023-084 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, émis le 19 octobre 2023, les plans d'implantation et d'intégration architecturale déposés lors de la demande de permis pour la construction d'un bâtiment isolé d'un logement sur le lot 6 340 914 du cadastre du Québec, correspondant au 904, rue Ulysse-Ste-Marie, dont la délivrance du permis est soumise à une approbation des plans relatifs à l'implantation et l'intégration architecturale, conformément au *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Loisirs, sports et vie communautaire**

---

**CA5-2023-0193** **Versement de quinze (15) subventions à dix (10) organismes pour des demandes déposées dans les programmes de soutien financier du *Cadre de soutien aux organismes reconnus*, pour la date de dépôt du 15 septembre 2023, de même que pour des subventions à verser pour l'an deux (2) du programme de *Soutien aux dépenses de fonctionnement* - LS2023-181 (CT-2703749, CT-2703755)**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy, il est résolu d'autoriser le versement de quinze (15) subventions, pour un montant total de 68 196 \$, à dix (10) organismes pour des demandes déposées dans les programmes de soutien

financier du *Cadre de soutien aux organismes reconnus*, pour la date de dépôt du 15 septembre 2023, de même que pour des subventions à verser pour l'an deux (2) du programme de *Soutien aux dépenses de fonctionnement* et dont les subventions recommandées sont présentées dans le tableau joint en annexe au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité

### **Circulation et stationnement**

---

**CA5-2023-0194** **Ordonnance numéro O-303 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement au boulevard Hawey, district électoral de Robert-Giffard - [TM2023-308](#)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Isabelle Roy, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-303 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur le boulevard Hawey, relative au Règlement R.C.A.5V.Q. 92, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2023-0195** **Ordonnance numéro O-327 concernant des modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau local relativement à l'avenue Royale, à l'intersection de la rue des Bordages et de la rue Morel, district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial - [TM2023-090](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-327 de l'Arrondissement de Beauport concernant la circulation à l'intersection des rues des Bordages et Morel, relative au Règlement R.C.A.5V.Q. 92, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2023-0196** **Ordonnance numéro O-343 concernant des modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau local relativement à l'intersection de l'avenue Sainte-Thérèse et de la rue Cambert, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux - [TM2023-298](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-343 de l'Arrondissement de Beauport concernant la circulation à l'intersection de l'avenue Sainte-Thérèse et de la rue Cambert, relative au Règlement R.C.A.5V.Q. 92, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2023-0197** **Ordonnance numéro O-346 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à l'avenue Louise-Cloutier, district électoral de Robert-Giffard - [TM2023-253](#)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Isabelle Roy, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-346 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur l'avenue Louise-Cloutier, relative au Règlement R.C.A.5V.Q. 92, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2023-0198** **Ordonnance numéro O-347 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à la rue Mercier, district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial - [TM2023-255](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-347 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur la rue Mercier, relative au Règlement R.C.A.5V.Q. 92, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2023-0199** **Ordonnance numéro O-348 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à la rue de la Sérénité, districts électoraux de Sainte-Thérèse-de-Lisieux et de la Chute-Montmorency-Seigneurial - [TM2023-259](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-348 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur la rue de la Sérénité, relative au Règlement R.C.A.5V.Q. 92, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2023-0200** **Ordonnance numéro O-345 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à la rue des Cajuns, district électoral de Robert-Giffard - [TM2023-224](#)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Isabelle Roy, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-345 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur la rue des Cajuns, relative au Règlement R.C.A.5V.Q.92, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2023-0201** **Ordonnances numéros O-350, O-351, O-352 et O-353 concernant des**



**modifications aux règles portant sur le stationnement et la circulation sur le réseau local relativement à la rue de l'Alaska, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux - [TM2023-278](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy, il est résolu d'édicter les ordonnances numéros O-350, O-351, O-352 et O-353 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement et la circulation sur la rue de l'Alaska, relatives au Règlement R.C.A.5V.Q. 92, jointes en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Autre**

---

**[CA5-2023-0202](#) Adoption du calendrier 2024 des séances du conseil de l'Arrondissement de Beauport - [A5DA2023-008](#)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Isabelle Roy, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le calendrier 2024 des séances du conseil de l'Arrondissement de Beauport, joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**[CA5-2023-0203](#) Subvention à *Entraide Agapè* pour la distribution alimentaire pendant la période des Fêtes 2023 - [A5DA2023-009](#) (CT-2704109)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Isabelle Roy, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu de verser une subvention de 100 \$ à *Entraide Agapè* pour la distribution alimentaire pendant la période des Fêtes 2023.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**[CA5-2023-0204](#) Subvention à *TRIP Jeunesse Beauport* pour la distribution de paniers de Noël - [A5DA2023-011](#) (CT-2704889)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Isabelle Roy, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu de verser une subvention de 100 \$ à *TRIP Jeunesse Beauport* pour la distribution de paniers de Noël.

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2023-0205 Subvention à *Communautés solidaires* pour la tenue d'une activité de Noël pour les aînés en situation d'isolement - A5DA2023-012 (CT-2704810)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Isabelle Roy, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu de verser une subvention de 100 \$ à *Communautés solidaires* pour la tenue d'une activité de Noël pour les aînés en situation d'isolement.

Adoptée à l'unanimité

**Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire**

---

**Avis de motion et projets de règlement**

---

**AM5-2023-0206 Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 51001Fc et 51002Fb*, R.C.A.5V.Q. 319 (Usage du groupe F2 *Activité forestière avec pourvoirie*, quartier 5-1, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - GT2023-494**

---

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement aux zones 51001Fc et 51002Fb situées approximativement à l'est de la limite de l'arrondissement de Charlesbourg, au sud de la limite de la municipalité de Lac-Beauport, à l'ouest du boulevard Raymond et au nord du chemin du Lac-des-Roches.

Dans ces deux zones, la superficie maximale de plancher par bâtiment pour un usage du groupe F2 *activité forestière avec pourvoirie* est fixée à 200 mètres carrés par bâtiment. En outre, le nombre maximal d'unités d'hébergement pouvant être exploitées dans la zone dans le cadre de l'exercice d'un usage du groupe F2 *activité forestière avec pourvoirie* est établi à 30 unités dans la zone 51001Fc et à dix unités dans la zone 51002Fb.

**CA5-2023-0207 Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 51001Fc et 51002Fb*, R.C.A.5V.Q. 319 (Usage du groupe F2 *Activité forestière avec pourvoirie*, quartier 5-1, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - GT2023-494**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'adopter le projet du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement aux zones 51001Fc et 51002Fb, R.C.A.5V.Q. 319 (Usage du groupe F2 *Activité forestière avec pourvoirie*, quartier 5-1, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux).

Adoptée à l'unanimité

**AM5-2023-0208** **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier 5-4, R.C.A.5V.Q. 323 (quartier du Vieux-Bourg, districts électoraux de Robert-Giffard et de la Chute-Montmorency-Seigneurial) - [GT2023-369](#)**

---

Madame la conseillère Isabelle Roy donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement à plusieurs zones situées dans le quartier 5-4, approximativement à l'est de la rivière Beauport, au sud et à l'ouest de l'autoroute Félix-Leclerc, ainsi qu'au nord du fleuve Saint-Laurent.

Les modifications apportées visent la largeur minimale d'un lot de même que celle particulière dans le cas d'un bâtiment jumelé, la largeur minimale d'un tel bâtiment, la marge latérale et la largeur combinée des cours latérales.

**CA5-2023-0209** **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier 5-4, R.C.A.5V.Q. 323 (quartier du Vieux-Bourg, districts électoraux de Robert-Giffard et de la Chute-Montmorency-Seigneurial) - [GT2023-369](#)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Isabelle Roy, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier 5-4, R.C.A.5V.Q. 323* (quartier du Vieux-Bourg, districts électoraux de Robert-Giffard et de la Chute-Montmorency–Seigneurial).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM5-2023-0210** **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 52030Ha et 52031Ha, R.C.A.5V.Q. 324 (870-872, boulevard Raymond, quartier 5-2, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - [GT2023-426](#)**

---

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement aux zones 52030Ha et 52031Ha, situées à l'est des rues Théobald-Dillon et Laurelou, au sud du boulevard Louis-XIV, à l'ouest du boulevard Lloyd-Welch et de son prolongement vers le sud, ainsi qu'au nord de la piste cyclo-piétonne Corridor des Beauportois.

D'abord, la zone 52030Ha est agrandie à même une partie de la zone 52031Ha, soit à même certains lots situés à l'est du boulevard Raymond, afin d'appliquer à cette partie du territoire les normes de la zone 52030Ha. Ensuite, dans la zone 53030Ha, les marges avant et latérale sont respectivement augmentées à six et à trois mètres, tandis que la largeur combinée des cours latérales est retirée.

**CA5-2023-0211** **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de**

***L'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 52030Ha et 52031Ha, R.C.A.5V.Q. 324 (870-872, boulevard Raymond, quartier 5-2, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - [GT2023-426](#)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy, il est résolu d'adopter le projet du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 52030Ha et 52031Ha, R.C.A.5V.Q. 324 (870-872, boulevard Raymond, quartier 5-2, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux).*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**[AM5-2023-0212](#) *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur le stationnement dans un garage, un parc de stationnement et sur un terrain géré par la Ville relativement à la hausse du montant des amendes en matière de stationnement hors rue, R.C.A.5V.Q. 318 et dépôt du projet de règlement - [A5DA2023-010](#)***

---

Madame la conseillère Isabelle Roy donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur le stationnement dans un garage, un parc de stationnement et sur un terrain géré par la Ville* relativement à la hausse du montant des amendes en matière de stationnement hors rue de 40 \$ à 60 \$ et de 200 \$ à 300 \$ dans le cas des amendes dans les zones de stationnement réservées aux personnes handicapées avec un nouveau maximum de 300 \$ dans ce dernier cas.

Le projet de règlement est déposé.

#### **Adoption des règlements**

---

**[CA5-2023-0213](#) *Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 51006Fb, R.C.A.5V.Q. 322 (Secteur du lac des Roches, quartier 5-1, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - [GT2023-361](#)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 51006Fb, R.C.A.5V.Q. 322 (Secteur du lac des Roches, quartier 5-1, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux).*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**[CA5-2023-0214](#) *Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier 5-1, R.C.A.5V.Q. 321 (quartier 5-1, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - [GT2023-356](#)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier 5-1*, R.C.A.5V.Q. 321 (quartier 5-1, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Deuxième période de questions des citoyens**

---

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix minutes, est tenue à l'intention des citoyens présents et pour les questions reçues électroniquement.

### **Période d'intervention des membres du conseil**

---

Une période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

### **Clôture**

---

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 18 h 45 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Andrée-Anne Turcotte  
Assistante-greffière  
d'arrondissement

Stevens Mélançon  
Président de  
l'arrondissement